

Demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE

Projet éolien de Saint Martin de Lamps

**Note concernant l'information de la population
dans le cadre du projet éolien de Saint Martin de Lamps**



**Volkswind France SAS
SAS au capital de 250 000 € R.C.S Nanterre 439 906 934**

Centre Régional de Tours

« Les Granges Galand »

32, Rue de la Tuilerie

37550 Saint Avertin

Tél : 02 47 54 27 44 / Fax : 02 47 54 67 58

www.volkswind.fr

Préambule :

L'article R123-8 du code de l'environnement, en vigueur au 1^{er} Juin 2012 précise les pièces exigées par les législations et réglementations applicables au projet, plan ou programme dans le cadre de l'enquête publique.

L'une des pièces exigées est « le bilan de la procédure de débat public organisée dans les conditions définies aux [articles L. 121-8 à L. 121-15](#), ou de la concertation définie à l'article L. 121-16, ou de toute autre procédure prévue par les textes en vigueur permettant au public de participer effectivement au processus de décision. Lorsqu'aucune concertation préalable n'a eu lieu, le dossier le mentionne ; »

Le présent dossier du projet éolien de Saint Martin de Lamps n'est pas soumis à cette réglementation, les dossiers ayant été déposés pour la procédure ICPE et pour le Permis de Construire en fin d'année 2011. Pour autant, la présente note vise à mettre en avant les actions de communication et de concertation qui ont eu lieu dans le cadre de ce projet.

Concertation et information dans le cadre du projet :

Tout d'abord, le conseil municipal de Saint Martin de Lamps a été informé et a donné son accord pour la réalisation d'un projet éolien sur son territoire par délibération en date 10/12/2010.

Ensuite, du Mercredi 18 Avril au Vendredi 27 Avril 2012, une exposition a été mise en place par le maître d'ouvrage en mairie de Saint Martin de Lamps, accessible au public pendant les horaires d'ouverture de la mairie. Des permanences ont été organisées le Mercredi 18 Avril de 13h30 à 17h00, le Mercredi 25 Avril de 13h30 à 18h00 et le Vendredi 27 Avril de 13h30 à 16h00. Elles permettaient aux visiteurs de poser leurs questions à un représentant du maître d'ouvrage. Un livre d'or a également été laissé pendant toute la durée de l'exposition afin que les visiteurs puissent y mettre leurs remarques en dehors des permanences.

Les habitants de Saint Martin de Lamps ont été informés de la tenue de cette exposition par la distribution toutes boîtes d'une affichette (voir ci-dessous). Une affiche a également été posée en mairie de Saint Martin de Lamps et une autre a été envoyée à la communauté de communes de la Région de Levroux pour information.



Exposition mise en place dans la mairie de Saint Martin de Lamps

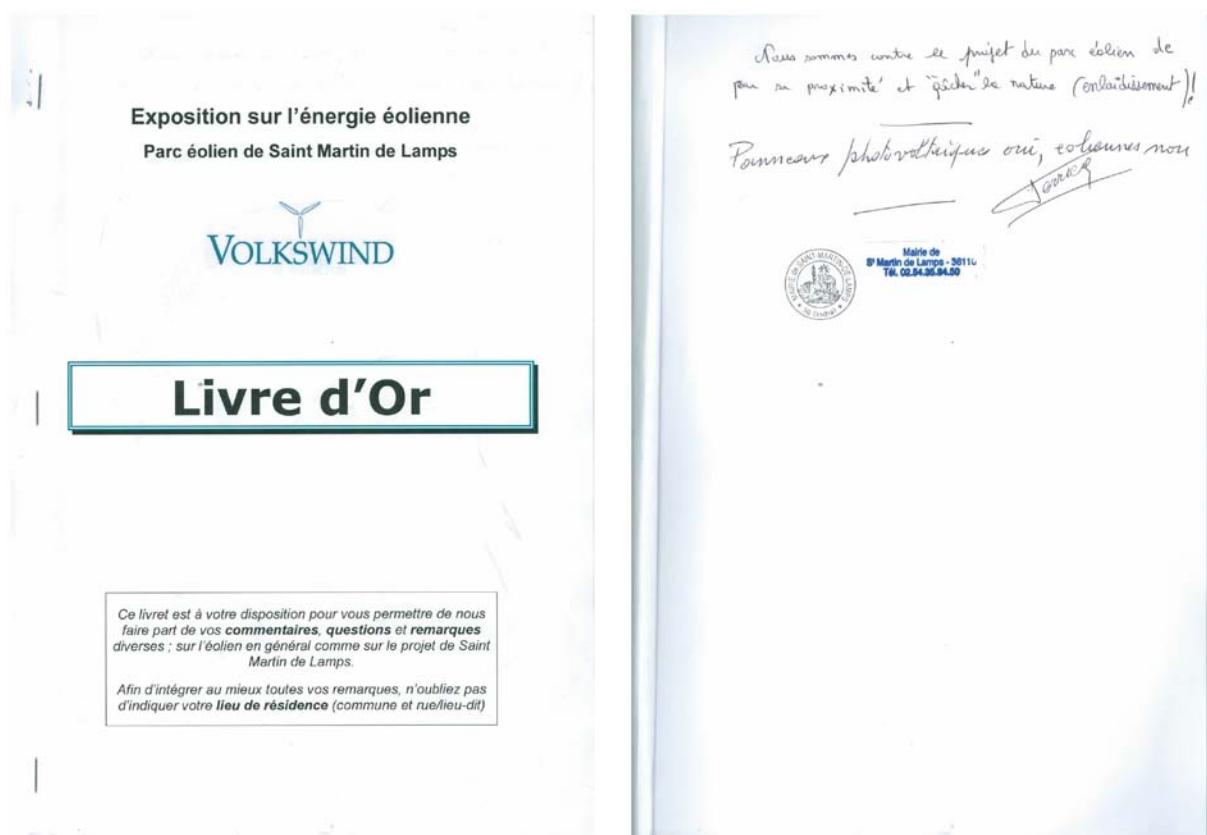
Cette exposition avait pour but de présenter les principaux résultats des études menées pour la constitution de l'étude d'impact, répondre à différentes questions intéressant la population locale, présenter la société Volkswind et ses méthodes de travail et expliquer le déroulement du chantier de construction.



Tracts/affiches déposés dans les boîtes aux lettres des habitants de Saint Martin de Lamps

Les différents thèmes abordés :

- Contexte planétaire et avantage de l'énergie éolienne
- Les retombées économiques d'un projet éolien
- Etude acoustique : réglementation, déroulement et conclusions
- Eolienne et réception télévisuelle
- Foudre et sécurité
- Etude des oiseaux
- Etude des chauves-souris
- Etude de la faune et de la flore
- Cohérence du projet avec le Schéma Régional Eolien
- Etude paysagère : présentation de la zone de projet
- Etude paysagère : photomontages depuis les villages alentours
- Historique du projet
- Les étapes de construction d'une éolienne : un chantier pharaonique
- Les étapes d'un projet éolien : des études de faisabilité au démantèlement
- Le groupe Volkswind
- Présentation du projet de Saint Martin de Lamps : contexte, contraintes globales, locales et implantation



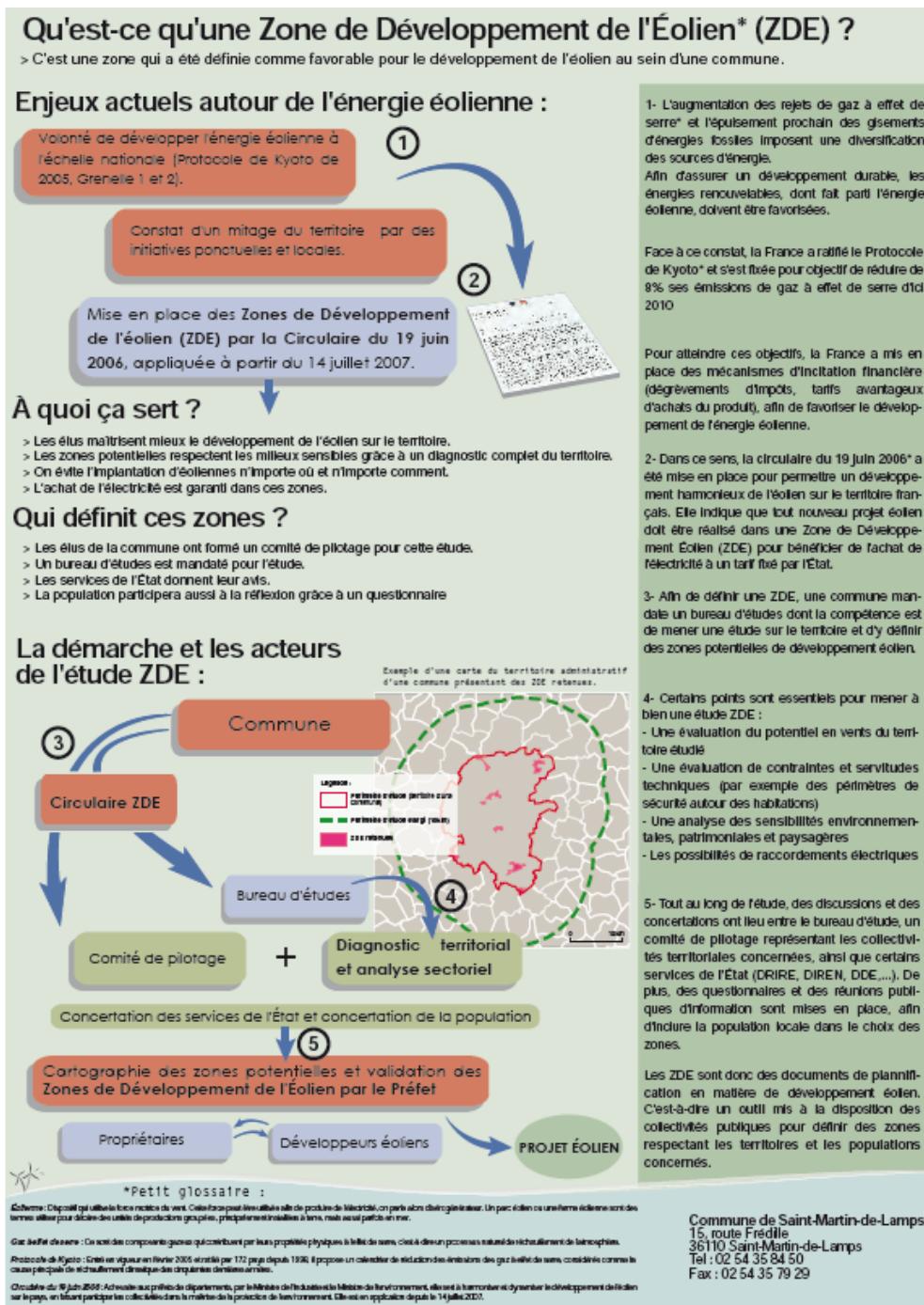
Livre d'or mis à disposition durant l'exposition

Quelques personnes (environ 5) se sont déplacées par journée de permanence. La mairie nous a également indiqué que peu de personnes s'étaient déplacées pour voir l'exposition en dehors des permanences. D'ailleurs, le livre d'or ne fait état que de deux commentaires. Les visiteurs étaient très

majoritairement déjà informés d'un projet éolien sur Saint Martin de Lamps. Ils cherchaient à savoir où se trouvaient précisément les éoliennes et ont échangé sur le sujet.

Zone de Développement Eolien (ZDE) :

D'autre part, une démarche de définition d'une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) a été menée par la commune de Saint Martin de Lamps. Dans ce cadre, un dispositif de concertation avec la population a été mis en place comprenant la réalisation d'un poster d'information en mairie et la diffusion d'un questionnaire.



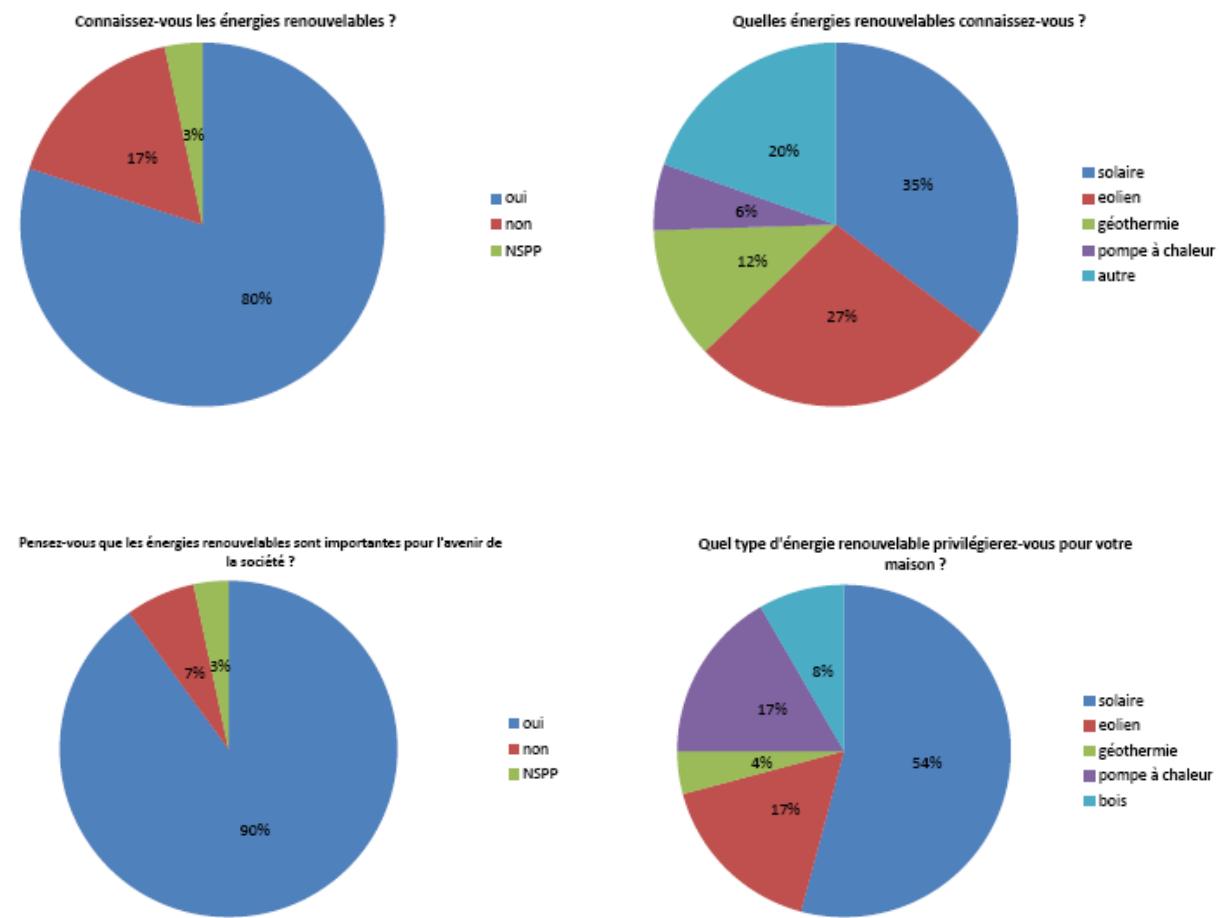
Ce panneau a été affiché en mairie au cours du printemps 2010 pendant 15 jours.

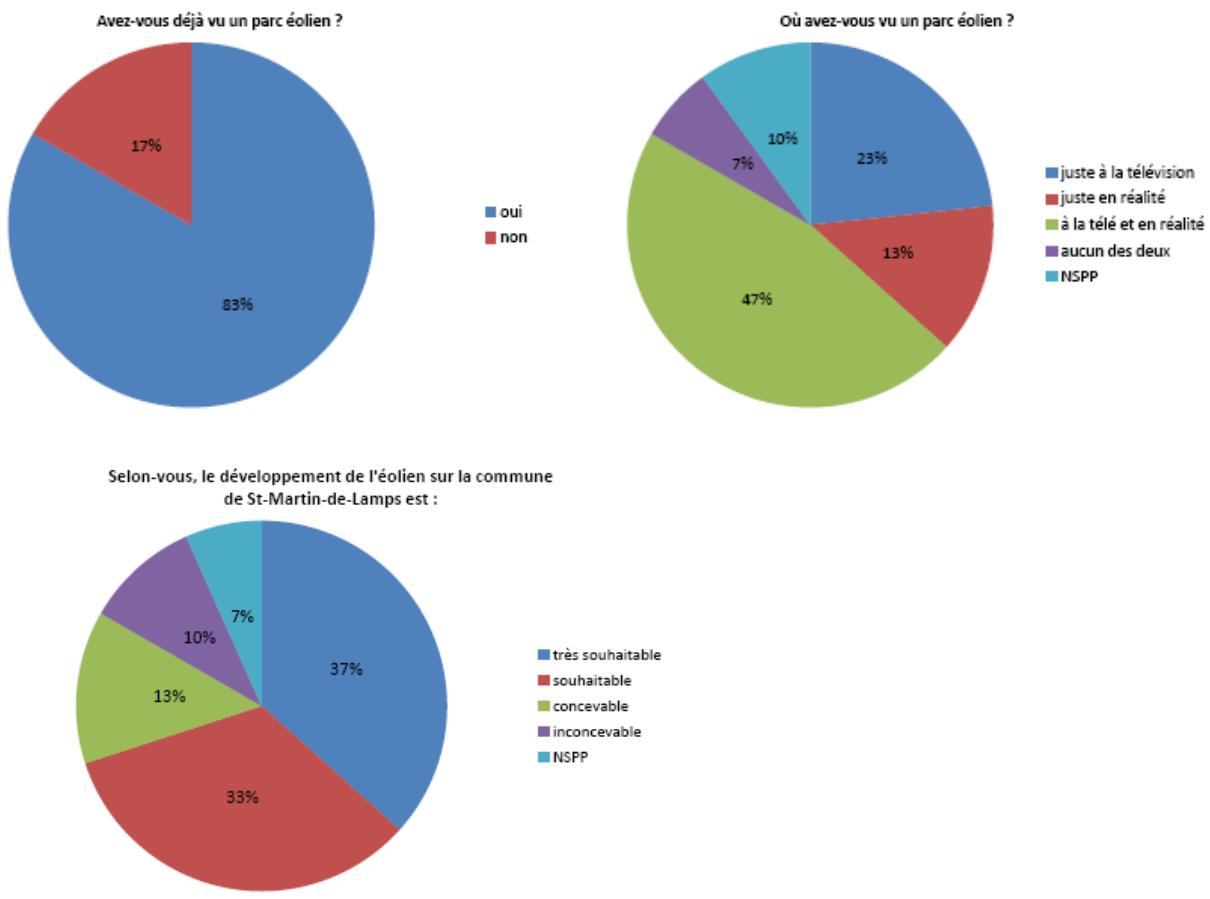
Les habitants ont été mis au courant de la mise à disposition de ce poster par le biais des questionnaires distribués dans chaque boîte-aux-lettres des foyers de Saint-Martin-de-Lamps. Le questionnaire est divisé en 2 parties :

- un volet paysager permettant d'apprécier la perception du paysage du territoire d'étude par les habitants de la commune ;
- un volet éolien sur la connaissance des énergies renouvelables et notamment l'énergie éolienne.

90 questionnaires ont été distribués dans les foyers de la commune. Une personne sur trois a retourné le questionnaire rempli à la mairie de Saint-Martin-de-Lamps (30 questionnaires remplis). Les résultats de cette enquête sont donc assez représentatifs de l'opinion des habitants de la commune de Saint-Martin-de-Lamps.

Résultats :





Sur les 30 personnes interrogées, 25 ont déjà vu un parc éolien. La majorité de ceux ci l'on déjà vu en réalité et plus de la moitié (57 %) à moins de un kilomètre. L'impression donnée par les parcs éoliens est majoritairement positive (53 %), beaucoup évoquent le peu de bruit émis par les éoliennes.

En ce qui concerne les remarques négatives, celles-ci concernent la mauvaise intégration des parcs dans le paysage. Néanmoins, beaucoup de personnes évoquent le fait qu'une éolienne est moins impactante et plus esthétique que les pylônes électriques.

Au niveau du développement de l'éolien sur la commune de Saint-Martin-de-Lamps, 70 % des personnes interrogées pensent qu'il est très souhaitable ou souhaitable notamment pour développement de la commune. 10 % du panel juge que le développement de l'éolien sur la commune est inconcevable du fait des nuisances qui peuvent en découler (bruit, impacts paysagers...) et de la crainte de la non-rentabilité du parc.

Plus de 80 % des personnes interrogées pensent que les éoliennes peuvent apporter des avantages à leur commune, le plus souvent financiers mais aussi en termes de tourisme. Seule une personne ne pense pas que l'éolien peut apporter d'avantage. 17 % des personnes pensent que les éoliennes peuvent apporter des inconvénients au niveau du bruit et de la visibilité du parc. 53 % pensent qu'elles n'apportent aucun inconvénient.

Sur les quelques personnes qui ont rempli la dernière partie sur les questions et remarques sur l'éolien, les observations se divisent entre les personnes qui souhaiteraient voir l'énergie éolienne

développée depuis longtemps sur la commune, les inquiétudes quant aux nuisances acoustiques et les impacts paysagers des éoliennes ainsi qu'à la rentabilité de ces parcs.

La ZDE est actuellement en fin d'instruction.